

ASL La joie de vivre

Chez le président M. A. Martin
3 Allée Fernand Raynaud
83400 — HYÈRES

Hyères, le 16 juin 2024

<https://www.asl-jdv.fr>

asl.joiedevivre@orange.fr

LOTI INFOS N° 33**Nouveau point sur l'avancement du chantier à la suite de l'inspection de la sécurité civile de la mairie d'Hyères et de l'ONF**

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous faire part du nouvel avancement des travaux d'OLD demandés par la sécurité civile de la mairie d'Hyères. Tout d'abord, nous vous rappelons que ces travaux ont un caractère obligatoire. Y déroger nous exposerait à des poursuites pénales.

Nous avons traité les surfaces cadastrales référencées CV106 (ASL) CS 1 (Lugagne Delpon) et CV 277 (Bar). Sur la parcelle CS14, nous n'avons pas pu joindre le propriétaire, celui-ci étant décédé selon le retour de notre lettre recommandée réexpédiée par la poste. Nous avons sollicité la mairie de son domicile pour avoir l'adresse des ayants droit puis le bureau des hypothèques de Toulon. Aucune de ces deux démarches n'a abouti.

Sur cette parcelle, seul du débroussaillage au sol s'avérait nécessaire, aucun abattage n'était envisagé. Nous avons donc effectué le débroussaillage au sol.

En 2014, lorsque l'ASL était sous tutelle juridique sous la direction du cabinet Huertas, l'ONF était intervenu pour procéder à des abattages. Les troncs avaient été laissés sur place à disposition pour servir de bois de chauffage. La réglementation a évolué et il n'est plus autorisé de laisser les coupes des troncs dans la bande des 50 mètres. Cette nouvelle disposition a représenté une forte contrainte à laquelle nous n'étions pas préparées. Vu l'ampleur du travail, la sécurité civile nous a octroyé un délai raisonnable pour nous mettre en conformité.

Nous avons donc fait transférer et regroupé les coupes qui étaient disséminées sur l'ensemble des parcelles en deux lieux à proximité de l'allée Chaplin et F. Blanche. L'objectif est de mettre à disposition des colotis ce bois de chauffage sans qu'ils aient à pénétrer en profondeur dans les zones boisées.

Vous pouvez en faire profiter vos proches, sous réserve, que lorsqu'ils viennent prélever ce bois, que l'ASL en soit avertie et qu'ils soient accompagnés par un résident permanent du lotissement.

Si ces tas de bois ne diminuaient pas rapidement avant la fin du délai accordé, nous ferions alors procéder à leur enlèvement par une société. Nous allons faire établir un devis pour connaître le coût supplémentaire que représenterait cet enlèvement.

Concernant la parcelle CV 199 appartenant à « 1001 Vie Habitat », nous avons demandé à l'ONF de nous établir un devis pour traiter environ 1,2 ha.

L'ONF a inspecté le 6 juin cette parcelle en présence de M. Ulmer de la sécurité civile de MM. JL. Miara et G. Negro pour l'ASL. L'ONF nous a établi un premier devis pour le marquage des arbres à abattre ou à élaguer. Nous avons jugé que son coût était excessif en raison de prestations qui ne présentent pas d'intérêt. Après un échange téléphonique, l'ONF nous proposera un second devis qui, si nous l'acceptons, permettra d'établir le devis définitif pour les travaux d'abattage, d'élagage et d'évacuation des troncs d'arbres.

Ce devis sera mis en regard d'un autre devis déjà établi par Lf paysage et jugé en fonction des critères : coût, délai, et prestation.

Fin juin, comme chaque année, nous procéderons au débroussaillage des herbes ligneuses (travaux prévus au budget 2024) au sein de l'ASL et dans sa périphérie (parcelle cv 199, CS 1 CS, 14, CV 227, et CV 106 de l'ASL). Le temps humide de ces derniers mois a considérablement favorisé les pousses malgré un premier passage sur les bords de routes début mars.

Concernant notre engagement financier. Pour les travaux d'entretien des espaces verts budgétés et les travaux d'OLD non budgétés nous avons engagé à ce jour, la somme de 22 784 € financée en partie par notre budget 2024, notre réserve financière et l'appel de fonds spécifiques de 300 € par lot qui devra nous être versée pour le 10 juillet.

Pour les membres du syndicat bureau le Pdt Alain. Martin

Merci de privilégier le virement bancaire. En cas de règlement par chèque veuillez le déposer ou l'envoyer à l'adresse : **ASL La joie de vivre 3 Allée Fernand Raynaud 83400 Hyères.**

CR PROVENCE CÔTE D'AZUR C.A. HYÈRES GARE tel. 0422371030 Fax.
049438944408/05/202 400 336

Intitulé du compte ASL LA JOIE DE VIVRE 3 ALLÉE FERNAND RAYNAUD 83400 HYÈRES
Domiciliation

Code banque 19106

Code guichet 00005

Numéro de compte 43639160948

Clé RIB38

IBAN FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838

Code BIC (Bank identification code) — code SWIFTAGRIFRPP891